
Dispositif Aval : La Coopération Agricole salue une avancée concrète pour renforcer les trésoreries et sécuriser la prochaine campagne

Le Conseil spécialisé Grandes Cultures de FranceAgriMer a rendu un avis favorable au relèvement de 70 à 80 % de la base de financement du dispositif Aval, pour la période allant du 1er novembre 2026 au 30 juin 2027 inclus.

Portée dès septembre par La Coopération Agricole, cette mesure répond à la dégradation des équilibres économiques des organismes stockeurs, confrontés aux pertes de récolte provoquées par les chocs climatiques du printemps et de l'été 2026 ainsi qu'aux tensions sur les coûts et les marchés liées à l'instabilité géopolitique en Ukraine et au Moyen-Orient.

La Coopération Agricole salue l'impulsion donnée par Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire, ainsi que le travail conduit par FranceAgriMer pour faire aboutir rapidement cette mesure.

Ce relèvement facilitera le financement bancaire des stocks de céréales et réduira l'effort financier supporté par les coopératives entre le paiement des agriculteurs et la commercialisation des grains. Il contribuera ainsi à sécuriser la préparation de la prochaine campagne.

La prochaine étape est celle de l'investissement. Les coopératives agricoles investissent déjà 3,5 Md€ par an dans les territoires. Elles devront doubler cet effort pour moderniser leurs outils, s'adapter au changement climatique et réussir les transitions.

Leur statut ne doit pas les exclure des dispositifs de suramortissement. La Coopération Agricole demande au Gouvernement et au Parlement de garantir leur éligibilité pour leur permettre de moderniser et d'adapter leurs outils.

Pour Jean-Luc Duval, Président de La Coopération Agricole :

« Ce relèvement est une avancée concrète pour renforcer la trésorerie des coopératives céréalières et sécuriser la prochaine campagne. Je remercie Annie Genevard d'avoir entendu cette réalité et d'avoir agi. Il faut maintenant aller au bout de la logique : les entreprises des agriculteurs, 1^{er} investisseur privé des territoires ruraux, doivent pouvoir accéder au suramortissement pour moderniser leurs outils et s'adapter au changement climatique, avec les mêmes leviers que les autres entreprises françaises. »

Contact presse :

Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77

